



Mairie de Cahus
71 route de la Serpentine
Le Bourg
46130 CAHUS

05 65 33 88 28
mairie.cahus@wanadoo.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 17 Mars 2025

Étaient présents : Catherine Albert, Jean-Claude Kelsch, Geoffroy Latapie, Claude Lavergne, Maryline Linard, Nicolas Papon, Aurore Perony, Alexis Poeydemenge.

Début de la séance : 19h00

Jean-Claude Kelsch est désigné secrétaire de séance.

◆ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Janvier 2025 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (9 voix)

◆ Délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024 "Commune":

A dater de 2025, le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Madame le Maire présente le CFU suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2023 Excédent (+) ou Déficit (-)	159 976,42		-44 785,80	
Opérations 2024	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	282 857,05	291 312,23	24 597,36	60 565,16
Balance opérations 2024	8 455,18		35 967,80	
Résultat de clôture 2024 Excédent (+) ou Déficit (-)	168 431,60		-8 818,00	
Résultat global de clôture 2024	159 613,60			
Restes à réaliser. (Dépenses ou recettes engagées en 2024 mais non encore payées ou encaissées).			Dépenses	Recettes
			8 773,88	0,00
Résultat définitif de clôture 2024	168 431,60		-17 591,88	
Solde réellement disponible à la fin de l'année 2024	150 839,72			

Conformément à la loi, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix

◆ **Délibération concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 "Commune" :**

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 168 431,60 €uros et un résultat d'investissement déficitaire de 17 591,88 €uros.

Le déficit d'investissement 2024 (-17 591,88 €) doit obligatoirement apparaître en dépense d'investissement du budget primitif 2025.

Madame le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2024 (168 431,60 €) soit affecté au budget primitif 2024 de la manière suivante :

- 150 839,72 € affectés aux recettes de fonctionnement 2025.
- 17 591,88 € affectés aux recettes d'investissement 2025.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024 "Eau" :**

Madame le Maire présente le CFU suivant :

	Fonctionnement		Investissement	
Report 2022 Excédent (+) ou Déficit (-)	-2 862,23		-2 329,68	
Opérations 2023	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	40 108,56	54 824,07	28 644,69	40 462,08
Balance opérations 2023	14 715,51		11 817,39	
Résultat de clôture 2023 Excédent (+) ou Déficit (-)	11 853,28		9 487,71	
Restes à réaliser. (Dépenses ou recettes engagées en 2023 mais non encore payées ou encaissées).			Dépenses	Recettes
			0,00	0,00
Résultat définitif de clôture 2023	11 853,28		9 487,71	
Solde réellement disponible à la fin de l'année 2023	21 340,99			

Conformément à la loi, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix

◆ **Délibération concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 "Eau" :**

Le compte administratif fait apparaître des résultats de fonctionnement et d'investissement excédentaires.

Madame le Maire propose que les excédents de fonctionnement 2024 (11 853,28 €) et d'investissement (9 487,71 €) soient affectés au budget primitif 2024 de la manière suivante :

- 11 853,28 € affectés aux recettes de fonctionnement 2025.
- 9 487,71 € affectés aux recettes d'investissement 2025.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant les subventions aux associations :**

Madame le Maire propose d'allouer les sommes suivantes aux différentes associations :

➤ Coopérative scolaire	:	2200 €uros
➤ Comité des Fêtes	:	200 €uros
➤ Société de chasse	:	100 €uros
➤ Restos du Cœur	:	100 €uros
➤ Don du Sang	:	50 €uros
➤ TOTAL	:	2650 €uros

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'extension d'un périmètre Natura 2000 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nous est demandé d'émettre un avis formalisé par une délibération sur l'extension du périmètre du site Natura 2000 le long du ruisseau d'Orgues.

Après avoir présenté le dossier de consultation, compte tenu de l'absence d'éléments concrets sur l'incidence de l'activité des propriétaires ainsi que de l'incertitude sur la réalité de la présence d'espèces protégées (malgré notre demande de précisions) et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable.

Pour l'avis défavorable concernant l'extension du site Natura 2000 précité : 9 voix

◆ **Ciné Belle Étoile :**

Au vu du succès rencontré lors des projections de 2023 et 2024, le Conseil Municipal a décidé de poser sa candidature pour l'été 2025. Ces séances de cinéma en plein-air sont organisées par CAUVALDOR et le coût pour la Commune est de 500 €uros.

Trois films et un spectacle musical ont été présélectionnés :

- La Vache. *Comédie française de 2016.*
- Le Voyage au Groenland. *Comédie dramatique française de 2016.*
- Ciné-Concert. *Des courts-métrages muets accompagnés en live par des musiciens.*
- Dounia et la princesse d'Alep. *Film d'animation de 2022 .*

Après avoir visionné les bandes-annonces, la majorité du Conseil Municipal retient l'ordre préférentiel ci-dessus et souhaite que la séance se tienne la dernière semaine du mois de juillet ou la première du mois d'août.

Fin de la réunion : 22h30